



RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service correctionnel Canada (SCC)

BidReceiving.GEN-ONT-401@csc-scc.gc.ca

Attention :

Danielle Murdoch - 21401-27-4374329

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
PO Box 1174, 445 Union Street West/ BP 1174 445 rue
Union ouest
Kingston, Ontario
K7L 4Y8

Title — Sujet: Psychological Risk Assessments Services d'évaluation du risque psychologique		
Solicitation No. — No. de l'invitation 21401-27-4374329		
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 002	Date: May 4, 2023	
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG		
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 1400 HRS EST		
on / le : Friday, May 12th, 2023 vendredi 12 mai, 2023		
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: _____ Destination: _____ Other-Autre: _____		
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Danielle Murdoch Danielle.murdoch@csc-scc.gc.ca		
Telephone No. – No de téléphone: 343-422-4831	Fax No. – No de télécopieur:	
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:		
Bath Institution and Regional Treatment Centre Établissement de Bath et Centre régional de traitement		
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes		

**Solicitation Amendment 002 is issued to**

1. Respond to questions 1 through 1 received during the solicitation period;
 2. Amend the NPP – Nature of Requirements.
-

1. Questions and Answers 1 through 1:

Question 1: Approximately how many assessments are expected to be required for each Bath Institution and the Regional Treatment Centre?

Answer 1: Bath would be approximately 55-65 and the Regional Treatment Centre would be approximately 5-10.

2. Amend the NPP – Nature of Requirements.

Delete: The Nature of Requirements in its entirety; and

Insert: The following, new Nature of Requirements:

The following is a summary of the statement of work for this requirement.

Correctional Service Canada has a requirement to provide Psychological Risk Assessments to federally sentenced, male offenders at the Bath Institution and the Regional Treatment Centre; located near Kingston, Ontario.

Objectives: Provide psychological risk assessment services to offenders, as requested by the Project Authority, at Bath Institution and the Regional Treatment Centre.

The contractor must provide services at Bath Institution and the Regional Treatment Centre. The contractor must write reports at their place of business.

The Contractor must conduct assessment interviews, administer all psychological tests (unless prearranged for self-report measure – see part f, below), interpret test results, and review offender files. Relevant files include Sentence Management, Case Management, and Psychology files. However, on occasion and if relevant to the specific case, the Contractor must review the Health Care and Security Intelligence files or, alternatively, consult with Health Care and/or Security Intelligence staff about the offender. Consultation with other CSC personnel about the offenders' referral and/or behaviour might also be necessary. The Contractor must integrate information obtained through testing, file review, clinical interview, and if relevant, staff member interviews, into a comprehensive psychological risk assessment report;

Deliverables:

The contractor must conduct a Maximum of 75 assessments per year. The treatment and counselling orientation utilized by Correctional Service Canada (CSC) is cognitive-behavioural. All psychological treatments offered to offenders by the contractor must be evidence-based with known application to offender populations. The principal focus of treatment will depend on the nature of the referral and the offender's needs. Although the usual objectives of treatment include the reduction of risk to reoffend, a priority should also be placed on the amelioration of the offender's mental health and emotional or behavioural functioning, including feelings, attitudes, beliefs and behaviours that moderately to severely



impact or interfere with daily functioning. The offender's motivation for the index offence (particularly in cases of sexual offenders) should be addressed in this context.

The Contractor must take into account gender, cultural, religious and linguistic differences and be responsive to the special needs of women and Aboriginal People.

The Contractor must provide all services in compliance with federal and provincial legislation and standards, provincial and national guidelines, practice standards and CSC Policy/Guidelines including the CSC Mental Health Policy and guidelines.

The Contractor must provide services in accordance with the ethical and professional practice standards of the applicable provincial regulatory body, the Canadian Code of Ethics for Psychologists and relevant legislation guiding the practice of Psychology within correctional settings.

The Contractor is expected to consult with the Project Authority to ensure that all psychological practices are consistent with the relevant and most current legislation, practice standards and policies.

On a yearly basis or as determined by the Project Authority, the Project Authority or designate will review a sample of reports to determine if they meet CSC and professional standards for psychological reports. If a report is judged to be substandard, the Contractor must amend the report as requested at no extra cost to the Crown. The amendment must be completed and the amended report submitted to the Project Authority within one (1) week following the date when the amendment was requested.

Timeliness of the submission of all reports will be monitored on an ongoing basis by the Project Authority. Timeliness will form part of the assessment of the Contractor's work.

All work must be performed in English.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 002 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 1 reçues au cours de la période d'invitation;
 2. Modifier le APM – Nature des besoins.
-

1. Questions et réponses 1 à 1:

Question 1: Environ combien d'évaluations devraient être nécessaires pour chaque établissement de Bath et le centre régional de traitement ?

Réponse 1: Bath serait d'environ 55 à 65 évaluations et le centre de traitement régional serait d'environ 5 à 10 évaluations

2. Modifier le APM – Nature des besoins.

Supprimer : le Nature des besoins dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel Nature des besoins :

Voici un résumé de l'énoncé des travaux pour ce besoin.

Le Service correctionnel du Canada doit fournir des services d'évaluation du risque psychologique aux délinquants purgeant une peine sous responsabilité fédérale à Établissement de Bath et Centre régional de traitement, situé près de Kingston, en Ontario.

Objectifs : Fournir d'évaluation du risque psychologique aux délinquants de Établissement de Bath et Centre régional de traitement, à la demande du chargé de projet.

L'entrepreneur doit fournir des services au Établissement de Bath et Centre régional de traitement.
L'entrepreneur doit rédiger des rapports à sa place d'affaires.

L'entrepreneur doit effectuer des entrevues d'évaluation, faire passer tous les tests psychologiques (à moins qu'il ait prévu l'utilisation d'un instrument d'auto-évaluation – voir la partie F, ci-dessous), interpréter les résultats des tests et examiner les dossiers des délinquants. Les dossiers pertinents sont les dossiers psychologiques ainsi que les dossiers de gestion de la peine et de gestion du cas. Toutefois, à l'occasion, si cela est pertinent dans un cas précis, l'entrepreneur devra passer en revue des dossiers de santé et du renseignement de sécurité ou encore consulter le personnel responsable des soins de santé et/ou du renseignement de sécurité au sujet du délinquant. Il peut également être nécessaire de consulter d'autres membres du personnel du SCC au sujet de l'aiguillage et/ou du comportement du délinquant. L'entrepreneur doit intégrer les renseignements obtenus au moyen des tests, de l'examen du dossier, de l'entrevue clinique et, le cas échéant, des entrevues avec les membres du personnel dans un rapport exhaustif d'évaluation psychologique du risque.

Livrables : L'entrepreneur doit effectuer un maximum de 75 évaluations par année. Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre un traitement/du counseling d'orientation cognitive ou comportementale. Tous les traitements psychologiques offerts aux délinquants par les entrepreneurs doivent être fondés sur des données probantes et avoir des applications connues sur les populations de délinquants. L'objectif principal du traitement est défini en fonction de la nature de l'aiguillage et des besoins du délinquant. Les objectifs habituels du traitement sont la réduction du risque de récidive et l'amélioration de la santé mentale et du fonctionnement affectif ou comportemental du délinquant, dont ses sentiments, attitudes, croyances et



comportements pouvant être liés à la récidive. Ce qui a poussé le délinquant à commettre l'infraction à l'origine de la peine devrait être abordé dans ce contexte (surtout dans le cas des délinquants sexuels).

L'entrepreneur doit tenir compte des différences entre les sexes ainsi que des différences culturelles, religieuses et linguistiques et des besoins propres aux femmes et aux Autochtones.

L'entrepreneur doit fournir tous les services conformément aux lois et aux normes fédérales et provinciales, aux lignes directrices provinciales et nationales, aux normes de pratique et aux lignes directrices et politiques du SCC, dont la politique en matière de santé mentale du SCC et les lignes directrices connexes.

L'entrepreneur doit fournir des services qui répondent aux normes de pratique professionnelle et d'éthique établies par les organismes de réglementation provinciaux, le Code canadien de déontologie professionnelle des psychologues et les lois applicables qui régissent la pratique de la psychologie dans les milieux correctionnels.

L'entrepreneur doit consulter le chargé de projet afin de s'assurer que tous les services psychologiques sont conformes aux lois, aux normes de pratique et aux politiques applicables les plus récentes.

Une fois par année ou selon la fréquence qu'il déterminera, le chargé de projet ou son représentant désigné passera en revue un échantillon de rapports afin de déterminer si ces rapports respectent les normes professionnelles et celles du SCC en matière de rapports psychologiques. S'il juge qu'un rapport ne respecte pas les normes, l'entrepreneur devra y apporter les modifications demandées sans frais supplémentaires pour la Couronne. Les modifications devront être apportées, et le rapport devra être soumis au chargé de projet dans un délai d'une (1) semaine après la demande de modification.

Le chargé de projet s'assurera constamment que tous les rapports sont présentés en temps opportun. Le respect des délais sera l'un des critères d'évaluation du travail de l'entrepreneur.

Tous les travaux doivent être effectués en anglais.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.